Source : Télégramme
Date de parution : 09.03.2011

Villa Sainte-Anne. On efface et on recommence

Le projet immobilier de la Villa Sainte-Anne a été retiré. Lundi soir, le conseil a abrogé les deux autorisations données l'an passé. Mais l'idée d'aménagement de la propriété n'est pas abandonnée.

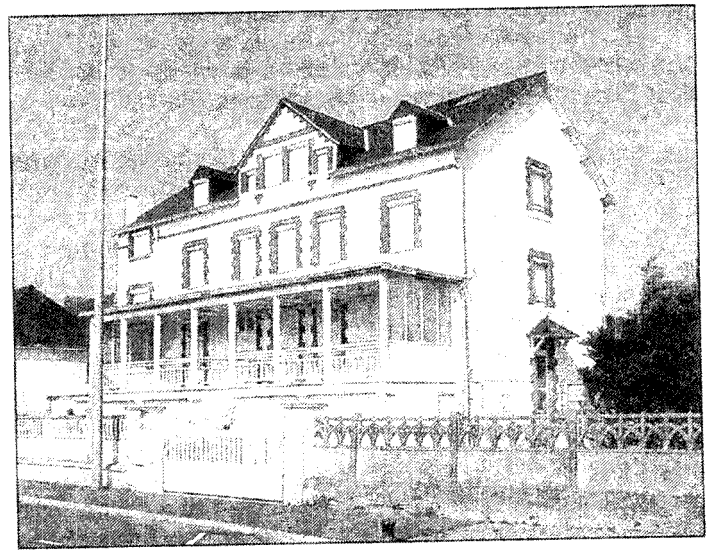

La villa Sainte-Anne, bâtisse en front de mer devait être transformée en hôtel et résidence de tourisme haut de gamme.

On repart à zéro. Le projet de villa Sainte-Anne, tel qu'il avait été imaginé, avec hôtel, piscine et résidence de tourisme 4 étoiles, le tout sur 5.600 m², est abandonné. La mairie avait racheté 700.000 € l'ancien bâtiment de la congrégation religieuse. Un promoteur de Paris avait fait une proposition d'achat à 1,9 million d'euros, sous réserve de pouvoir monter un projet immobilier à connotation touristique sur ce front de mer déjà construit. Deux compromis de vente avaient été, en outre, passés sur deux propriétés adjacentes pour pouvoir étendre l'assiette foncière du projet.

L'affaire semblait bien engagée puisque le feu vert avait été donné les 22 juin et 16 juillet 2010 par le conseil municipal. Il fallait, toutefois, recueillir l'aval de la préfecture avant passage du dossier en Commission des sites. Mais les services de l'État, tout en délivrant un accord sur l'emplacement et la philosophie du projet, ont manifesté des réserves sur ses dimensions.

L'aire de jeu préservée

Cet élément nouveau a amené le promoteur à retirer ses demandes de permis de construire, d'autant plus qu'un recours devant le tribunal administratif avait été déposé. Lundi soir, le maire, Alain Daniel, a, en conséquence, demandé au conseil municipal d'annuler les délibérations prises au début de l'été.

« La préfecture nous a dit qu'il n'y avait pas de problème pour la réhabilitation de la villa et pour l'extension sur l'arrière. Mais il nous est demandé que le projet s'insère dans un aménagement global du front de mer », a indiqué Alain Daniel.

Il appartiendra donc à ceux qui reprendront l'opération de tenir compte de cette feuille de route. « Mais on ne trouvera personne pour acheter la villa et en faire un hôtel seulement », prophétise le maire. Le réaménagement de la partie arrière reste donc d'actualité. Mais « pas plus ». « Je n'accepterai pas qu'on urbanise sur l'espace de jeu bien que cette aire soit constructible », a martelé Alain Daniel.

« Vous devenez fatiguant... »

Le sujet n'a pas manqué d'agiter le conseil. L'opposition en a fait son cheval de bataille. Marc Lamour, de Damgan Autrement, a préconisé la création d'une commission avec présentation de tout nouveau projet à la population. « C'est bien mon intention, a répondu Alain Daniel. Mais je ne fais pas une fixation sur la villa Sainte-Anne, a-t-il ajouté. Je m'y attache uniquement sur le plan économique et je ne forcerai pas. Avec cette opération, nous avions 1,2 million d'euros qui allait entrer dans nos caisses. Quand on gère une commune, ça permet de ne pas augmenter les impôts ».

Tout ou rien

« C'était donc pour réaliser une opération financière? » a réagi Pascal Lamy. Le ton est alors un peu monté. « Vous devenez fatiguant. Quand on se met autour d'une table pour établir des projets, on ne vous voit jamais », a répliqué Alain Daniel. « N'oublions pas que nous sommes toujours propriétaires de la villa, il faut donc que nous avancions », a ajouté Michel Hybert, premier adjoint.

La remise à plat du projet a pour conséquence l'annulation du compromis de vente signé entre la commune et les consorts Martin, propriétaire d'un lot. Ceux-ci ont accepté une résiliation à l'amiable sans indemnité. En revanche, le compromis sur la propriété voisine A Costa avec le promoteur court toujours. « Ce qui serait intéressant, c'est que le propriétaire cède une partie de son terrain. Mais c'est tout ou rien », a informé le maire.

Copyright - Reproduction interdite sans autorisation

Source : Télégramme

Date de parution : 09.03.2011

Pascal Lamy : « Damgan est un village en bord de mer »

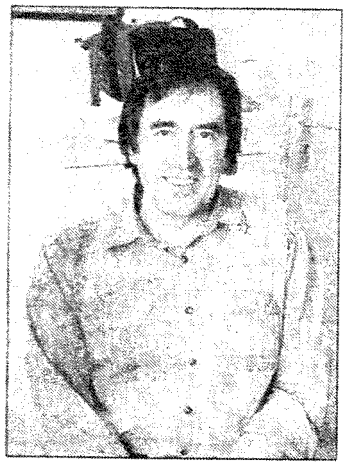

Pascal Lamy, chef de file de l'opposition municipale.

L'opposition municipale (Damgan Autrement) se déclare satisfaite. Questions à son chef de file, le Dr Pascal Lamy.

Pourquoi aviez-vous déposé un recours contre le projet ?

Ce n'est pas notre association mais un particulier, sur le fait qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offres et sur la cession des droits à construire du terrain de jeux mitoyen. Avec cette cession des droits, on passait de 45 à 90 appartements. Notre rôle a été de relayer ce problème au niveau du conseil municipal.

Que reprochiez-vous au projet ?

C'était un peu, sinon beaucoup, grandiose. Ca dénaturait l'endroit. Damgan est un village en bord de mer. Ca ne doit pas être La Baule.

La comparaison n'est pas exagérée ? Vous estimiez que c'était du bétonnage ?

On avait trois blocs d'immeubles de 30 appartements chacun qui jouxtaient la Villa Sainte-Anne. C'est typiquement le genre d'aménagement qu'on rencontre dans d'autres coins de Bretagne où, sous prétexte de garder un immeuble remarquable, on voit arriver des promoteurs avec des projets, parce qu'il n'y a plus de place en Méditerranée.

Que préconisez-vous alors pour la Villa Sainte-Anne ?

Justement, si la commune en a fait l'acquisition, c'est pour la préserver de l'appétit des promoteurs. On peut développer des activités génératrices d'emploi pour enrichir la commune. Que ce soit en restaurant, en hôtel pourquoi pas. Ce à quoi je crois, c'est l'accueil de séminaires.

Ce projet doit-il être privé ou public ?

Je n'ai pas de religion là-dessus. Ca peut être confié à un privé. Ce n'est pas le rôle de la commune de s'engager en promoteur. Mais ce qui a manqué, c'est une réflexion commune avec les habitants sur ce qu'on veut faire. M. Daniel est arrivé en juin en sortant un projet de son chapeau.

Damgan a besoin d'un coup de fouet pour redoper le tourisme ?

Je pense qu'il y a des choses possibles. Mais entre un projet délirant et un projet raisonnable, on doit trouver quelque chose d'intéressant. Il ne faut pas que ce soit un prétexte à des constructions imposantes. La population explose l'été. On a 3.500 résidences secondaires. C'est pour cela que je parle de séminaires pour diversifier notre offre. Et c'est aussi pour ne pas être considéré comme un endroit à touristes.

Les mannes d'une station classée

Le conseil municipal comportait plusieurs autres questions à l'ordre du jour dont la demande de classement de la commune en station classée de tourisme.

En 1998, Damgan avait déjà fait une demande en ce sens. Mais elle n'avait pas été retenue. C'est un gros dossier qui a été lancé en 2006 par la mairie en collaboration avec l'office de tourisme. Il est désormais bouclé.

Damgan ne manque pas d'atouts pour postuler à ce label. Mais il a fallu faire un gros travail de recensement, pour mettre noir sur blanc tous les services et équipements à disposition du public en saison touristique : voies de circulation, hébergements, transports, fonctionnement de l'office de tourisme, débits de boisson, gastronomie, commerces alimentaires, distributeurs de billets, services sanitaires, activités de loisirs.

Le dossier sera examiné par la préfecture. Le maire, Alain Daniel, a bon espoir. « Notre commune est déjà organisée pour obtenir ce label », a-t-il souligné.

Jackpot au Geds

Quel est l'intérêt de pouvoir devenir station touristique classée ? Uniquement financier. Les retombées se mesureront surtout en termes de dotations gouvernementales dans la trésorerie municipale. « Cela nous permettrait d'avoir une dotation légèrement supérieure ? » a interrogé Marc Lamour. « Un peu plus que cela, a rectifié Alain Daniel. A la clé, il y a beaucoup d'argent en jeu ».

Les Geds, commune amie de Damgan, dans les Haute-Savoie, bénéficie, elle, du label station classée de montagne. « Quand je compare son budget au nôtre, je me demande si je ne rêve pas », a précisé Alain Daniel.

Les conseillers ont voté pour à l'unanimité.

(A suivre)

Copyright - Reproduction interdite sans autorisation